

Dossier : 2007-4184(EI)

ENTRE :

RAJWINDER K. BAWJA,

appelante

et

LE MINISTRE DU REVENU NATIONAL

intimé.

[TRADUCTION FRANÇAISE]

---

Conférence téléphonique tenue le 17 octobre 2008 à  
Vancouver (Colombie-Britannique)

Devant : L'honorable juge D.W. Beaubier

Avocats de l'appelante : M<sup>c</sup> James Sayre et M<sup>c</sup> Sarah Khan  
Avocats de l'intimé : M<sup>c</sup> Selena Sit et M<sup>c</sup> Max Matas

---

**ORDONNANCE**

ATTENDU QU'au moyen d'un avis de requête en date du 10<sup>e</sup> jour de septembre 2008, les avocats de l'intimé ont demandé une ordonnance en vertu de l'article 110 des *Règles de la Cour canadienne de l'impôt (procédure générale)* pour obliger l'appelante à fournir à l'intimé des copies de ses registres médicaux (« registres du RSM ») pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2001 au 30 septembre 2001, inclusivement;

ET après avoir entendu les avocats des parties durant une conférence téléphonique tenue le vendredi 17 octobre 2008;

PAR CONSÉQUENT, la Cour ordonne qu'au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2008, l'appelante fournisse à l'intimé des copies des registres du RSM pour la période du 20 avril 2001 au 29 septembre 2001, inclusivement.

Signé à Saskatoon (Saskatchewan) ce 17<sup>e</sup> jour d'octobre 2008.

« D.W. Beaubier »

---

Juge suppléant Beaubier

Référence : 2008 TCC 551

Date : 20081017

Dossier : 2007-4184(EI)

ENTRE :

RAJWINDER K. BAWJA,

appelante

et

LE MINISTRE DU REVENU NATIONAL

intimé.

[TRADUCTION FRANÇAISE]

### **MOTIFS DE L'ORDONNANCE**

Le juge suppléant Beaubier

[1] Les avocats de l'intimé allèguent que les registres du service médical (« registres du RSM ») sont pertinents. Les avocats de l'intimé ont renvoyé à la décision du juge en chef Bowman où il a dit que le critère est la pertinence.

[2] Les avocats de l'appelante soutiennent que les registres étaient personnels et elle a dit que l'intimé faisait une recherche à l'aveuglette.

[3] Les registres du RSM pour la période en question, à savoir du 20 avril 2001 au 29 septembre 2001, inclusivement, sont pertinents et ils devraient être produits par l'appelante au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Signé à Saskatoon (Saskatchewan) ce 17<sup>e</sup> jour d'octobre 2008.

« D.W. Beaubier »

---

Juge suppléant Beaubier

RÉFÉRENCE : 2008 TCC 551

N<sup>o</sup> DU DOSSIER DE LA COUR : 2007-4184(GST)

INTITULÉ : Rajwinder K. Bawja et  
Le ministre du Revenu national

LIEU DE L'AUDIENCE : Vancouver (Colombie-Britannique)

DATE DE L'AUDIENCE : Le 17 octobre 2008

MOTIFS DE L'ORDONNANCE : L'honorable juge D.W. Beaubier

DATE DE L'ORDONNANCE : Le 17 octobre 2008

COMPARUTIONS :

Avocats de l'appelante : M<sup>e</sup> James Sayre et M<sup>e</sup> Sarah Khan  
Avocats de l'intimé : M<sup>e</sup> Selena Sit et M<sup>e</sup> Max Matas

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Pour l'appelante :

Nom : James Sayre

Cabinet : Community Legal Assistance Society,  
Vancouver (Colombie-Britannique)

Name: Sarah Khan

The British Columbia Public Interest  
Advocacy Centre  
Vancouver (Colombie-Britannique)

Pour l'intimé : John H. Sims, c.r.  
Sous-procureur général du Canada  
Ottawa, Canada